


**FARGEOT**  
LAMELLE COLLE


**VINCI**  
CONSTRUCTION | FRANCE

**URBASER Environnement**  
Route du Quai Minéralier  
ZI de Fos - Lieu dit Caban Sud  
13270 FOS SUR MER

Vérovres, le 19 janvier 2010  
N/Réf. GF/LF

**A l'attention de Monsieur PEREZ**  
Fax : 04 42 02 35 89

**Objet : FOS SUR MER**  
**Modification HAL et MAT**

Monsieur,

Suite aux derniers échanges sur chantier et la volonté de remettre les zones HAL et MAT en état d'origine, vous trouverez ci-dessous notre proposition, à savoir :

**HAL**

- Démontage de l'ossature entre les files 1MAT et 7 GAR	HT	3 400.00 € ✓
- Agrandissement de la zone HAL de 472.50 m <sup>2</sup>	HT	38 500.00 € ✓
- Recoupe des poteaux métalliques du pignon	HT	2 150.00 € ✓
	<b>HT</b>	<b>44 050.00 €</b>

**INTERVENTION DU 19 OCTOBRE 2009**

Devant réintervenir le 19 octobre, nous avons réalisé les modifications demandées à savoir :

**\* Ajout d'une ossature de porte en file B mat entre 8 et 10**

- Refabrication d'un demi poteau 1.75 m3
  - Refabrication des 2 poteaux latéraux 7.30 m3
  - Renforts bois pour le linteau 0.9 m3
- TOTAL 9.95 m3 soit
- Renforts métalliques en tubes
- Pour mémoire*  
*Pour mémoire*

**\* Aadaptation de la file 07 mat**

- Récupération des contreventements de la file 01 MAT et retailage de ces derniers pour les positionner en 07 MAT suite à la décision de diminuer le bâtiment
  - Retailage de 4.34 m3
- HT 4 300.00 € ✓**

Puis annulation de l'intervention le 14 octobre soit 3 jours ouvrés avant la date planifiée depuis de longues semaines (*pour mémoire HT 6 200.00 €*)



FARGEOT LAMELLE COLLE  
RN 79  
71220 Vérovres  
Tél : (33) 03 85 24 81 22  
Fax : (33) 03 85 24 84 50  
E-mail : fargeot@fargeot.fr  
Site Web : www.arbonis.com

Société par actions simplifiée au capital de 1 912 500 Euros  
RCS 795 820 067 MÂCON - TVA FR 86 795 820 067

Qualification Nationale Qualibat 2363  
Certification Acerbois-Glulam n° 95 02 002  
Certification Allemande DIN 1052A  
Certification Normie CE n° 1865 CPD 012



**FARGEOT**  
 LABELLE COLLE

**\* MAT - FILES 1 MAT A 7 MAT**

Suite à la décision de stopper le levage de cette zone, nous avons tout livré sur les zones qui nous ont été imposées.

Suite à l'évolution du chantier durant cet arrêt, les bois et ferrures ont été déplacés par les différents intervenants sans précaution et beaucoup des pièces ont disparues (vol, calage de grue des autre corps d'état etc.....)

Nous avons donc fait un point comme suit :

- Rangement et trie des bois déplacés sans précaution par les autres corps d'état
 

	HT	6 250.00 € ✓
--	----	--------------
  
- Rangement et trie des boulons déplacés sans précaution par les autres corps d'état
 

	HT	2 650.00 € ✓
--	----	--------------
  
- Chargement et calage des convois pour déplacer les poutres treillis de la zone stockage sur la zone concernée (sous condition d'avoir des zones de circulation libre et accessibles pour les convois)
 

Location camion équipé convoi et chauffeur 2 jours 3 jours de manutention avec Manusopic	HT	8 040.00 € ✓
---	----	--------------
  
- Reprise des modifications file 1 MAT avec rapatriement des certaines poutres et refabrication des autres
 

Bois 1.6 m3		
-------------	--	--
  
- Reprise des poutres treillis au droit du poteau 7 MAT - A MAT
 

Bois 1.9 m3	HT	11 970.00 € ✓
-------------	----	---------------
  
- Remplacement des bois volés ou détériorés lors de l'arrêt chantier 5.4 m3
 

		<i>Pour mémoire</i>
	HT	33 210.00 €

**\* BONUS DE MAINTIEN DU PLANNING FOURNI LE 13/01/10**

	HT	7 000.00 € ✓
--	----	--------------



**FARGEOT**  
 LAMELLE COLLÉ

## TOTAL DE L'AVENANT

HAL	44050.00 €
MAT	33 210.00 €
BONUS	<u>7 000.00 €</u>

	<i>Euros</i>
<b>MONTANT H.T.</b>	<b>84 260,00 €</b>
T.V.A. 19.60 %	16 514,96 €
T.T.C.	100 774,96 €

Demeurant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,  
 Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Chargé d'Affaires  
 Gilles FOREST

Bon pour accord  
 Entreprise  
 M. ....  
 Signature

URBASER ENVIRONNEMENT  
 PEREZ

 20.1.2010.-

